

**SYNERGIE MONEGASQUE**  
**COUP DE CŒUR / COUP DE GUEULE**  
**OCTOBRE 2009**

**LES PROMOS DE L'AUTOMNE A L'UPM ? QUEL (et non QUELLES) SOLDE(S) ?**

Le **Président de la Commission des Finances** a démissionné de ce poste, mais pas du Conseil National pour être **Administrateur de la SBM** :

Quelle farce et quelle tromperie !

L'on ne peut que se réjouir que le Conseil National ait enfin un **représentant** du Conseil d'Administration **à la SMB**, surtout depuis que nous savons que le « contrat » de « Secrétaire Général » de la SBM prévu pour le Directeur du Département de l'Intérieur est « différé » ( en la circonstance synonyme de « supprimé »), ce qui dénote l'incapacité du Gouvernement d'avoir un regard sur le fonctionnement de la SBM ; nous espérons que le Conseil National réagisse sur ce sujet !

Mais il eut été tellement plus correct que le choix de l'Administrateur se porte sur un **sympathisant de l'UP**, **qui ne soit pas un élu** ( un ancien élu par exemple ; sommes nous sur les mêmes ondes... radio).

N'oublions pas que depuis la 1<sup>ère</sup> campagne politique de l'UP et de l'UPM, M. VALERI dénonçait **l'attribution de postes d'administrateurs rémunérés, dans des sociétés à des élus** du RPM, position que nous partageons ; nous ne pouvons donc que désapprouver que quelques années plus tard, malgré les **promesses** véhémentes, l'UPM emploie la **même pratique**, évidemment, dans l'intérêt supérieur de l'Assemblée, du pays...et de l'élu concerné. Nous précisons qu'il ne s'agit en aucun cas de la personne, qui nous est sympathique, mais que ce raisonnement s'appliquerait à quiconque.

Est ce que réellement la personne concernée sera indépendante ? N'aura t elle plus de dépendance politique avec l'UPM et le Président du Conseil National ? Pourquoi n'a t il pas aussi démissionner de l'UP pour être indépendant ?

Les fervents défenseurs de la majorité ont de quoi être désemparés et félicitons les **élus de la majorité qui ont eu le courage contester cette démarche** !

Plus que désemparés, trahis ?

Ce n'est plus seulement une rumeur, mais à ce jour une quasi certitude selon certains témoignages ; Alors, projetons nous dans l'avenir, et supposons que cette rumeur se concrétise.

Le Président VALERI occuperait bientôt le **poste de Conseiller pour les Affaires Sociales** ! Historique, surprenant, déconcertant et à ne pas comparer à des situations passées où des élus sont devenus membre du Gouvernement.

Incontestablement, même s'il essayait de continuer à tirer les ficelles au Conseil National, on pourrait craindre un **affaiblissement de la Haute Assemblée**.

Sans doute, dans le costume de « serviteur de l'Etat », il ne pourrait plus représenter ceux qui l'on porté jusqu'à cette fonction, mais comment ces compatriotes vivraient ils alors sa position, se sentant abandonnés ou trahis ?

Comment se vivrait la **cohabitation avec les membres du Gouvernement**, avec les technocrates dont il dénonçait encore récemment les méthodes archaïques, surtout s'il approvisionne l'administration de ses fidèles collaborateurs (trices), après être parvenu à leur obtenir les mêmes rémunérations qu'au Conseil National.

Va-t-il pouvoir les faire évoluer, eux qui ont été formés dans un moule depuis 20 ou 30 ans, ou va-t-il sombrer lui aussi dans les méandres des procédures administratives ; ne serais ce pas d'ailleurs ça la stratégie : ainsi casé, et préservé de ne plus avoir à satisfaire les demandes du tout Monaco et à l'abri des luttes aux prochaines élections, sans ne plus être Président de la Haute Assemblée et sans pouvoir accéder au suprême poste de Ministre d'Etat ; au pire dans l'avenir, il restera toujours une solution dans une ambassade, mais alors comment défendre les grands principes de l'intérêt général pour les monégasques !

De plus il devrait démissionner des postes dans le secteur privé !  
Et attention, selon nos infos, le nouveau Ministre d'Etat (Français) qui succèdera bientôt à Jean Paul PROUS, n'est pas du genre à se faire endormir et à se faire manipuler.  
Et qui va remplacer le Président actuel... en cours de mandat ; ne serais ce pas le début du désordre au sein de la majorité ?

En contrepartie, M.VALERI ne serait il pas la seule personne capable de **gérer, dans « une évolution sereine », des sujets** aussi complexes que celui de « l'avenir des retraites », de « l'actualisation du contrat de travail » et de « la parité des salaires » ; de véritables **bombes** à retardement désamorçées au Conseil National et qu'il faudra tôt ou tard neutraliser sans démagogie au Gouvernement, avant qu'elles ne sautent dans un cocktail de luttes des classes.

*Non raisonnablement, ça ne peut être qu'une rumeur ! :*

### **CONSEIL DE L'EUROPE :**

**Fin du « monitoring »** (procédure de suivi) ; nous en sommes enthousiastes !  
Mais quelle surprise ! il y a quelques mois les rapporteurs du Conseil de l'Europe demandaient un élargissement des pouvoirs du Conseil National et soudain tout est satisfaisant.

Pour nous l'important est qu'il ne soit pas touché à nos **équilibres institutionnels** !  
Sans la pression du Conseil de l'Europe, il reste quelques sujets qu'il convient de traiter au Conseil National et prévus depuis très longtemps, tel que « le règlement intérieur ».

### **FOND DE RESERVE CONSTITUTIONNEL ET BUDGET :**

Les débats entre le Conseil National et le Gouvernement lors du budget Rectificatif, ne nous ont toujours pas éclairé sur **l'utilisation du Fond de réserve** en ce qui concerne les **grands travaux..**

Nous observons lors de l'examen de ce budget, comme nous l'avions écrit, que les **prévisions budgétaires étaient trop optimistes**, au regard de la **crise et de la réalité économique**.

Nous sommes convaincus que si la crise financière s'est estompée, au risque de récidives car les mesures préventives n'ont pas été prises, des **difficultés économiques et sociales demeurent dans certains secteurs, et même à Monaco...** ; le secteur de l'immobilier, entre autres, connaît une situation très préoccupante et en conséquence il y aura dans ce domaine beaucoup moins de recettes pour l'Etat en 2009 et 2010.

### **BUDGET RECTIFICATIF 2009 :**

A l'écoute de l'examen du budget rectificatif 2009 en séance publique au Conseil National, nous saluons les déclarations des élus qui mettent en évidence les **disfonctionnement du Gouvernement**, notamment à l'égard de la Haute Assemblée et nous regrettons comme de nombreux monégasques et résidents de Monaco les réponses du Ministre d'Etat qui visent à apaiser les réactions des élus mais qui n'apportent aucune solution à leurs attentes en ce qui concerne le **comportement de l'Administration** ou qui surviennent avec un retard inacceptable ; ces réponses ne sont plus crédibles et une grande partie de la population désapprouve ce comportement de l'Etat.

Nous ne pouvons que déplorer les disfonctionnements du Gouvernement à l'égard du Conseil National en ce qui concerne l'affaire de la « **tour ODEON** » et nous sommes **solidaires des réactions de l'ensemble des élus**.

### **AVOCATS ET DENONCIATION DANS LE CADRE DE LA LOI ANTI-BLANCHIMENT :**

On comprend leur mécontentement ; cette disposition de **dénonciation**, par rapport au **secret professionnel**, même s'il ne s'agit que dans certains cas, est incompatible avec leur **déontologie** et avec la **confiance** qui doit s'instaurer avec **un client** .

*A quand l'extension du principe de la dénonciation pour les psychologues, les médecins, les prêtres, les concierges, etc..*

### **COMPTE RENDU DU JOURNAL OFFICIEL :**

Lorsque le RPM était majoritaire au Conseil National, l'opposition reprochait que la **parution du Journal Officiel** était trop tardive, que le délai de six mois devait être ramené à trois mois maximum, ce qui était pleinement justifié car les lecteurs regrettent d'attendre l'information devenu souvent obsolète ; la réalité aujourd'hui est que le **délai est à ce jour de un an** puisque **nous avons reçu en septembre le compte rendu des séances publiques concernant »l'examen de budget général rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2008** », alors que celui du rectificatif 2009 débute .

Malgré la charge de travail, l'on ne peut que **souhaiter que la parution se fasse 3 mois après maximum**, car un support papier peut être mieux utilisé qu'un document vidéo.

A cet effet, il ne faut pas négliger en contrepartie, **à l'initiative de la majorité UPM**, la **transmission des séances Publiques sur internet**, qui aurait parue inacceptable il y a seulement quelques années lorsque internet fonctionnait déjà !

### **PANDEMIE GRIPALE :**

Suite au principe de précaution, dans le cas où les **masques de protection** ne pourront être écoulés, nous aurons tous la possibilité de utiliser les mêmes **masques pour le carnaval de février**